



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 8 Décembre au 10 Décembre 2023 est assurée par :

Mr Joël MALIN au 06.32.42.03.42

Rappel de l'article 38—Terrains impraticables

En cas de match remis, il est impératif de contacter dans un premier temps par téléphone les clubs adverses et les officiels puis de confirmer l'appel téléphonique par courriel.

Se référer aux règlements sportifs du District (pages 72 à 76 de l'annuaire). Les règlements sportifs sont également disponibles sur le site internet du District— Rubrique DISTRICT / STATUTS et REGLEMENTS.

Infos clubs !

Vous trouverez les coordonnées des arbitres, des délégués et des correspondants des clubs sur le site du District.

Rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués

Rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres

Rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées correspondants clubs

INFOS CLUBS!

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire UNIQUEMENT sur la boîte mail : district@ain.fff.fr

AMICALE DES ANCIENS DIRIGEANTS DU DISTRICT

Réunion du 5 Décembre 2023

Présents : Françoise DELOY, Jacques REYDELLET, Henri BENEJAN, GAUTHIER Yannick, PRADA René

Compte-rendu de la journée belote

Le samedi 18 Novembre 2023, au restaurant O'Troll, a eu lieu les traditionnelles parties de belote.

Nous remercions les 18 personnes ayant participé au repas, ainsi que le restaurateur pour l'excellent repas Beaujolais.

Les membres du bureau de l'Amicale vous présentent ainsi qu'à vos proches de passer de belles fêtes de fin d'année.

Joël MALIN étant excusé de sa présence suite à une réunion de travail.

Le Président,
Yannick GAUTHIER

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 05.12.2023

CERTIFICATS MEDICAUX

NECATI GULER : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

CLAUDE GUGLIELMI : Certificat médical de contre- indication à l'arbitrage.

YOHAN LOZACHMEUR : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

HOSSAM DAHBI : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

JULES BONNET THEVENON : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

ABDELTIF KRIMOU : Certificat médical de contre-indication à l'arbitrage.

COURRIERS ARBITRES

ALEXIS BOLLIET : Courrier reçu suite à la demande de la CDA.

MADJID BEDJA : Courrier reçu. Réponse faite.

SAMUEL POCHON : Demande d'observation.

YANN LANDAIS : Courrier relatif aux bons comportements de l'ensemble des protagonistes lors de son match.

RAPHAEL BOUILLON : Courrier relatif au non-paiement d'indemnité, dossier suivi par R JARJAVAL.

COURRIERS CLUBS

CS BELLEY : Réponse sera donnée par le désignateur en charge.

CS VIRIAT : Courrier relatant l'absence d'un arbitre. Prise en compte et effet.

AS HAUTECOURT ROMANECHÉ : Demande arbitre pour rencontre D5. Réponse sera faite

FOOTBALL CLUB TURC VIRIEU : Nouvelle demande de désignation d'arbitre.

FC ST MAURICE DE GOURDANS : Courrier présentant une inscription pour semi-officielle.

DIVERS

JEAN MARIE BRESSOUX : COURRIER REÇU

Le Président
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire
Sylvain FEYEU

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

Ce samedi sera organisé le second plateau féminin de la saison sur les installations du club de **l'AS MONTREAL LA CLUSE** (**stade Orindis - 59 Av. du Québec, 01460 Montréal-la-Cluse**).

Organisation du plateau

- De 9h30 à 11h : Plateaux pour les U9F et U11F (*Rendez-vous sur place à 9h00 précises*)
- De 11h à 13h : Critérium pour les U15F (*Rendez-vous sur place à 10h15 précises*)

Equipes inscrites au 07.12.2023

U9F (5 équipes)	U11F (7 équipes)	U15F (3 équipes)
AS MONTREAL LA CLUSE 1	AS MONTREAL LA CLUSE 1	ESSOR BRESSE SAONE 1
CMS BRESSOLLES 1	AS ATTIGNAT 1	FC DOMBES BRESSE 1
ES REVERMONTAISE 1	BOURG SUD 1	AS MISERIEUX TREVOUX
FBBP 01 1	ESSOR BRESSE SAONE 1	
OLYMPIQUE BUYATIN 1	FBBP 01 1	
	FBBP 01 2	
	CS LAGNIEU	

Ce plateau s'inscrira dans l'opération du « Téléthon ». Une urne sera à votre disposition sur place afin de récolter un maximum de dons.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Futsal Féminin U11F - U13F - U15F - U18F - SENIORS F

La commission féminine organise son traditionnel tournoi « Futsal » exclusivement féminin les 20 et 21 Janvier 2024 au gymnase de St Denis-lès-Bourg - Allée des Sports, 01000 Saint-Denis-lès-Bourg.

- Samedi 20 Janvier (8h30-12h00) : **Plateau futsal U10F-U11F**
- Samedi 20 Janvier (12h30-16h30) : **Tournoi U14F-U15F**
- Samedi 20 Janvier (17h00-22h00) : **Tournoi Senior F** (réservé aux clubs départementaux et qualificatif pour une phase régionale)

- Dimanche 21 Janvier (9h00-12h30) : **Tournoi U12F-U13F**
- Dimanche 21 Janvier (14h00-19h00) : **Tournoi U18F**

L'inscription des équipes s'effectue via le lien suivant : <https://forms.gle/t35ZCZxrYbZvt9yj9> avant le 10/01/2024.

Equipes inscrites au 30.11.2023

U11F (8 équipes / 10 max)	U13F (6 équipes / 10 max)	U15F (7 équipes / 10 max)	U18F (6 équipes / 12 max)	SENIORS F (10 équipes / 12 max)
ESSOR BRESSE SAONE				
FOOT TROIS RIVIERES	CS LAGNIEU	FC VALSERHONE	CS LAGNIEU	FC VALSERHONE
FC VALSERHONE	AS ATTIGNAT	AS ATTIGNAT	AS ATTIGNAT	AS ATTIGNAT
CS LAGNIEU	FC COTIERE LUENAZ	FC COTIERE LUENAZ	BRESSE FOOT 01	FC COTIERE LUENAZ
BRESSE FOOT 01	FBBP 01	BRESSE FOOT 01	FBBP 01	FC BRESSE NORD
FBBP 01	AS MISERIEUX TREVoux	FBBP 01	AS MISERIEUX TREVoux	BRESSE FOOT 01
VEYLE VIEUX JONC		AS MISERIEUX TREVoux		CS VIRIAT
AS MISERIEUX TREVoux				AS MISERIEUX TREVoux
				FC DOMBES BRESSE
				FC PRIAY

Possibles équipes supplémentaires

U11F	U13F	U15F	U18F	SENIORS F
	FBBP 01 2	FBBP 01 2	FBBP 01 2	

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Réunion du 5 Décembre 2023

Présents : MM VERNAY, BOURDON, GUTIERREZ, PELLET, BACONNET

Excusé : M. DELIANCE.

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

*_*_*_*_*_*_*

Courriers

- PAILLASSON Maxence, arbitre de la rencontre Veyle Saône/Bresse Tonic Foot.
- Veyle Saône : noté
- Bresse Tonic Foot : noté

Dossier n° 69

Match n° 27216767 : Echirolles 1/Lagnieu 1 – U18 Féminines – du 02/12/2023

Courrier du club de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score

Lagnieu 1 : 0 but / - 1 point

Echirolles 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 20 Euros au District.

Dossier n° 70

Match n° 27582319 : Jassans Frans 2/Fareins Saône Vallée 1 – U18 D4 poule K – du 02/12/2023

Courrier du club de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score

Jassans Frans 2 : 0 but / - 1 point

Fareins Saône Vallée 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Jassans Frans est redevable de la somme de 20 Euros au District.

Dossier n° 71

Match n° 27650895 : Attignat 1/Hautecourt Romanèche 1 – Seniors Féminines à 11 – du 03/12/2023

Courrier du club d'Hautecourt annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Hautecourt 1 : 0 but / - 1 point

Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Hautecourt est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 72

Match n° 27587795 : St Martin du Mont 1/Plastics Vallée 2 – U18 D3 poule C – du 02/12/2023

Courrier du club de Plastics Vallée annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Plastics Vallée 2 : 0 but / - 1 point

St Martin du Mont 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plastics Vallée est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 73

Match n° 27580384 : Misérieux Trévoux 2/Ain Sud 2 – U18 D3 poule E – du 02/12/2023

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre assistant n° 1, Mr MEYREL Philippe, ne possède pas de licence officielle valide pour la saison.

En tant qu'assistant n° 1, Mr MEYREL Philippe officie pour le club de Misérieux Trévoux.

Pour pouvoir prendre part aux activités organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Misérieux Trévoux d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

Dossier n° 74

Match n° 27581896 : Fo Bourg 1/St Denis Ambutrix 2 – U18 D4 poule G – du 02/12/2023

Courrier du club de St Denis Ambutrix annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

St Denis les Bourg 2 : 0 but / - 1 point

Fo Bourg 1 : 3 buts / 3 points

Le club de St Denis Ambutrix est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 75

Match n° 27531379 : Veyle Saône 1/Bresse Tonic Foot 1 – U15 D2 poule A – du 03/12/2023

Reçu courrier des clubs de Veyle Saône et Bresse Tonic Foot et de l'arbitre Mr PAILLASSON Maxence.

Match arrêté à la 10^{ème} minute pour terrain devenant dangereux.

La commission donne match à rejouer, date à fixer par la Commission Sportive.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Problème de terrain pour les 2 et 3 décembre

OI. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX du 11 novembre au 9 décembre

St Denis en Bugey Fc ; Vaux en Bugey Us : arrêté municipal mairie de ST DENIS en BUGÉY

Côt. Luénaz Fc : arrêté municipal mairie de la BOISSE.

Côt. Meximieux Villieu : arrêté municipal mairie de la MEXIMIEUX.

Ambérieu Fc : arrêté municipal mairie d'AMBERIEU.

Grand Bourg Agglo. : fermeture terrain en herbes de VILLEREVERSURE, TOSSIAT, CERTINES, CEZERIAT.

Hautecourt Romanèche As : arrêté municipal mairie de VILLEREVERSURE, mairie de HAUTECOURT ROM.

OI. Sud Revermont : arrêté municipal commune de CEZERIAT, mairie de MONTAGNAT,

Bourg Sud : terrain de l'ASPPT La Chagne Ville de BOURG en BRESSE.

Mille Etangs Sc : mairie de SAVIGNEUX et AMBERIEUX en DOMBES.

Mas Rillier Fc : arrêté municipal mairie de MIRIBEL.

OI. St Denis les Bourg : arrêté municipal mairie de ST DENIS les BOURG.

Portes de l'Ain Sc : arrêté municipal mairie de TRAMOYES, mairie de ST ANDRE de CORCY.

Serrières Villebois Fc : arrêté municipal mairie de SERRIERES de BRIORD.

Plastic Vallée Fc, Oyonnax Att, Oyonnax Asp : arrêté municipal mairie de BELLIGNAT.

Dortan Lavancia As : arrêté municipal mairie de DOTAN.

Bressolles Cm : arrêté municipal mairie de BRESSOLLES.

Co Plateau : arrêté municipal mairie Plateau d'HAUTEVILLE.

Thoissey Esvs : arrêté municipal mairie de THOISSEY.

Culoz Grd Colombier : arrêté municipal mairie de CULOZ-BEON.

Vertrieu As : arrêté municipal mairie de VERTRIEU.

St Laurent As : arrêté municipal mairie de ST LAURENT sur SAÔNE.

Izernore Nurieux-Volognat As : arrêté municipal mairie de IZERNORE, NURIEUX-VOLOGNAT.

St Martin Mcv : arrêté municipal mairie de mairie de ST MARTIN du FRESNE.

Cormoz St Nizier Fc : arrêté municipal mairie de CORMOZ.

Bresse Foot01 : arrêté municipal mairie de PONT de VAUX.

Ambronay St Jean Vx Es : arrêté municipal mairie de AMBRONAY.

Chatillonnaise Csj : arrêté municipal mairie de CHATILLON la PALUD.

Ent. Bas Bugey Rhône : arrêté municipal mairie de GROSLEE-ST BENOIT.

Manziat Fc : arrêté municipal mairie de MANZIAT.

Guéreins Genouilleux As : arrêté municipal mairie de GUEREINS.

Bettant Js : arrêté municipal mairie de BETTANT.

Foot Trois Rivières : mairie de MONTMERLE sur SAÔNE.

Montréal La Cluse As : terrain enneigé.

Arbent Marchon Us : terrain enneigé.

Centre Dombes Football : conditions météo.

Priay Fc : terrain impraticable (manque arrêté municipal comme indiqué sur courriel)

St Martin du Mont Esr : conditions météo (document fourni)

Veyziat Us : terrain enneigé, délégué de secteur.

Foissiat Etrez Es : terrain d'ETREZ impraticable.

Bresse Tonic Foot : terrain impraticable.

Bagé As : terrain impraticable (manque arrêté municipal comme indiqué sur courriel)

Réunion 5 décembre 2023

Courriers reçus :

Guéreins Genouilleux : arrêté municipal mairie de GUEREINS du **1 décembre au 29 février 2024 !**

Montréal La Cluse As : demande de modification horaire D2 poule A du 10 décembre.

Manziat Fc : accord pour rencontre D2 poule A du 10 décembre à **15h00**.

Belley Cs : « demande de modification de rencontre » D1 du 10 décembre.

Bourg Sud : document « demande de modification de rencontre » validé rencontre D1 à **15h00**.

Bresse Foot01 : rencontre D3 poule C du 10 décembre **au complexe sportif de ST BENIGNE**.

Thoissey Esvs : rencontre D2 poule A du 10 décembre **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHALARONNE**.

Grièges Pt Veyle As : rencontre D4 poule D du 10 décembre **au stade municipal de GRIEGES**.

OI. Sud Revermont01 : rencontre D4 poule A du 10 décembre **au stade L. EVIEUX à CEYZERIAT**.

Bressans Fc : **demande modification rencontre D4 poule A du 10 décembre**.

Arbent Marchon Us : accord pour rencontre D4 poule A du 10 décembre à **12h30 terrain synth. de POLLIAT**.

St Martin Mcv : souhaite inversée rencontre D5 poule A du 10 décembre (report J6), arbitre Zz.

Dortan Lavancia As : accord pour rencontre D5 poule A **le 9 décembre 18h00 à DORTAN**.

Ambronay St Jean Vx Es : rencontre D5 poule C du 10 décembre (report J6) à **12h30**.

Bourg Accft : rencontre D5 poule I du 10 décembre (report J8) à **14h30**.

Pour la D5 vous pouvez inscrire des équipes pour la phase 2 en envoyant un e.mail au district.

Le calendrier de la phase 2 sera établi après la fin de la phase 1 et validation des classements par la discipline et les règlements ; Le niveau 1 sera composé de 3 poules de 6 rencontres aller retour..

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
JACUZZI Vincent

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Problème de terrain pour les 2 et 3 décembre

Ol. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX du 11 novembre au 9 décembre

St Denis en Bugey Fc ; Vaux en Bugey Us : arrêté municipal mairie de ST DENIS en BUGEY

Côt. Luénaz Fc : arrêté municipal mairie de la BOISSE.

Côt. Meximieux Villieu : arrêté municipal mairie de la MEXIMIEUX.

Ambérieu Fc : arrêté municipal mairie d'AMBERIEU.

Grand Bourg Agglo. : fermeture terrain en herbes de VILLEREVERSURE, TOSSIAT, CERTINES, CEZERIAT.

Hautecourt Romanèche As : arrêté municipal mairie de VILLEREVERSURE, mairie de HAUTECOURT ROM.

Ol. Sud Revermont : arrêté municipal commune de CEZERIAT, mairie de MONTAGNAT,

Bourg Sud : terrain de l'ASPPT La Chagne Ville de BOURG en BRESSE.

Mille Etangs Sc : mairie de SAVIGNEUX et AMBERIEUX en DOMBES.

Mas Rillier Fc : arrêté municipal mairie de MIRIBEL.

Ol. St Denis les Bourg : arrêté municipal mairie de ST DENIS les BOURG.

Portes de l'Ain Sc : arrêté municipal mairie de TRAMOYES, mairie de ST ANDRE de CORCY.

Serrières Villebois Fc : arrêté municipal mairie de SERRIERES de BRIORD.

Plastic Vallée Fc, Oyonnax Att, Oyonnax Asp : arrêté municipal mairie de BELLIGNAT.

Dortan Lavancia As : arrêté municipal mairie de DOTAN.

Bressolles Cm : arrêté municipal mairie de BRESSOLLES.

Co Plateau : arrêté municipal mairie Plateau d'HAUTEVILLE.

Thoissey Esvs : arrêté municipal mairie de THOISSEY.

Culoz Grd Colombier : arrêté municipal mairie de CULOZ-BEON.

Vertrieu As : arrêté municipal mairie de VERTRIEU.

St Laurent As : arrêté municipal mairie de ST LAURENT sur SAÔNE.

Izernore Nurieux-Volognat As : arrêté municipal mairie de IZERNORE, NURIEUX-VOLOGNAT.

St Martin Mcv : arrêté municipal mairie de mairie de ST MARTIN du FRESNE.

Cormoz St Nizier Fc : arrêté municipal mairie de CORMOZ.

Bresse Foot01 : arrêté municipal mairie de PONT de VAUX.

Ambronay St Jean Vx Es : arrêté municipal mairie de AMBRONAY.

Chatillonnaise Cs : arrêté municipal mairie de CHATILLON la PALUD.

Ent. Bas Bugey Rhône : arrêté municipal mairie de GROSLEE-ST BENOIT.

Manziat Fc : arrêté municipal mairie de MANZIAT.

Guéreins Genouilleux As : arrêté municipal mairie de GUEREINS.

Bettant Js : arrêté municipal mairie de BETTANT.

Foot Trois Rivières : mairie de MONTMERLE sur SAÔNE.

Montréal La Cluse As : terrain enneigé.

Arbent Marchon Us : terrain enneigé.

Centre Dombes Football : conditions météo.

Priay Fc : terrain impraticable (manque arrêté municipal comme indiqué sur courriel)

St Martin du Mont Esr : conditions météo (document fourni)

Veyziat Us : terrain enneigé, délégué de secteur.

Foissiat Etrez Es : terrain d'ETREZ impraticable.

Bresse Tonic Foot : terrain impraticable.

Bagé As : terrain impraticable (manque arrêté municipal comme indiqué sur courriel)

Courriers reçus pour catégorie U18

Courriers pour les 2 et 3 décembre

Misérieux Trévoux As : rencontre D4 poule J sur terrain annexe Fétan (Pelouse naturelle).

Misérieux Trévoux As : demande modification horaire rencontre D4 poule J terrain de Fétan Synthétique. (Nous n'avons pas eu d'accord de Mas Rillier Fc).

Côt. Meximieux Villieu : suite arrêté municipal annulation rencontre D2 poule B.

Bourg Sud : proposition pour inversion rencontre D2 poule B.

Côt. Meximieux Villieu : souhaite jouer rencontre à domicile.

Veyle Saône Fc : rencontre D4 poule L au complexe sportif de LAIZ à 18h00

Essor Bresse Saône : accord pour rencontre D4 poule L à 18h00.

Hautecourt Romanèche As : rencontre D4 poule I au stade municipal de VILLEREVERSURE.

Hautecourt Romanèche As : suite arrêté municipal rencontre D4 poule I à HAUTECOURT.

Oyonnax Att : propose inversion rencontre D4 poule I sur terrain de VEYZIAT à 17h00.

Hautecourt Romanèche As : pas possible pour 17h00.

Ambérieu Fc : demande de modification horaire rencontre D4 poule H.

Lagnieu Cs : réponse pour rencontre D4 poule H !!!

Plaine Revermont Foot : rencontre D4 poule I au stade de MARBOZ synthétique.

Arbent Marchon Us : rencontre D3 poule C non jouée terrain enneigé, décision de l'arbitre.

Attignat As : inversion du score saisie sur FMI rencontre D3 poule F du 2 décembre, corrigé.

Bourg Fo : précise le forfait de Ent. Du Bugey rencontre D4 poule G (SMS et appel du club confirmé)

Viriat Cs : propose inversion rencontre D3 poule D du 9 décembre.

St Denis Ent. Du Bugey : accord pour inverser rencontre du 9 décembre 15h30 à VIRIAT.

Attignat As : suite report journée au 16 décembre **D3 poule C à 14h00** et **D3 poule F à 16h00**.

Valserhône Foot : valide le nouvel horaire D3 poule C.

Bresse Foot01 : valide nouvel horaire D3 poule F.

Fareins Saône Vallée : rencontre D4 poule K du 9 (report au 16) décembre **au stade J. DUCROUX à FAREINS**.

Ain Sud : rencontre D2 poule A du 9 décembre à 16h00 (report du 18 novembre horaire non modifié).

Côt. Luénaz Fc : rencontre D3 poule D au stade des Gravelles terrain stabilisé à La BOISSE.

Arbent Marchon Us : problème affichage sur site du district rencontre D3 poule C (réponse faite).

Mille Etangs Sc : demande modification horaire rencontre U18 D2 poule B samedi 9 décembre.

Marboz Esb : accord pour rencontre U18 D2 poule B du 9 décembre à 15h00 au lieu de 16h00.

Mas Rillier Fc : demande modification horaire rencontre U18 D2 poule B samedi 9 décembre.

Lagnieu Cs : accord pour rencontre U18 D2 poule B du 9 décembre à 17h00.

OI. Sud Revermont01 : demande inversion rencontre D4 poule L du 9 décembre.

Bresse Foot01 : accord pour rencontre D4 poule L du 9 décembre **au complexe sportif de ST BENIGNE**.

Courriers reçus pour catégorie U15

Courriers pour les 2 et 3 décembre

Portes de l'Ain Sc : demande pour modification de rencontre D3 poule E du 3 décembre.
(Nous n'avons pas reçu l'accord de Montluel Fc).

Valserhône Foot : demande de modification rencontre U15 D2 poule B du 3 décembre.

Ain Sud: accord pour rencontre D2 poule B **le samedi 2 décembre à 16h00**.

Bressans Fc : demande de modification horaire rencontre D3 poule D du 3 décembre.
(Nous n'avons pas reçu l'accord du FBBP01).

Bressans Fc : demande de modification horaire rencontre D4 poule M du 3 décembre.
(Nous n'avons pas reçu l'accord de Essor Bresse Saône).

OI. St Denis les Bourg : suite arrêté municipal rencontre D3 poule D au stade municipal de PERONNAS.

Dombes Bresse Fc : information pour modification de rencontre D4 poule M (terrain impraticable).

Attignat As : rencontre D3 poule C non jouée terrain impraticable présence de l'arbitre et des 2 équipes. (Confirmé par courrier de l'arbitre)

Veyle Saône Fc : rencontre U15 D2 poule A arrêté par arbitre et les 2 clubs terrain dangereux gelé.

Bresse Tonic Foot : confirme l'état du terrain rencontre U15 D2 poule A arrêté. (Confirmé par courrier de l'arbitre)

OI. St Denis les Bourg : demande de modification rencontre D3 poule D du 17 décembre
(Attention J5 reportée au 14 janvier) (En attente accord FBBP01).

Veyle Saône Fc : demande de modification rencontre D3 poule G du 10 décembre.
(Attention J5 reportée au 17 décembre) (En attente accord Thoissey Esvs).

Veyle Saône Fc : changement de terrain D4 poule M du 10 décembre (Attention J5 reportée au 17 décembre).

Bourg Fo : demande raison report J5 (réponse faite).

Co plateau : desiderata pour phase 3. (réponse faite).

Thoissey Esvs : demande pour modification rencontre D3 poule G du 10 décembre.

Bresse Nord Fc : accord pour rencontre D3 poule G **le samedi 9 décembre 17h00 synth. à ST DIDIER CHAL.**

Les rencontres non jouées ont été reprogrammées, la dernière journée J5 de la phase 2 U15 et U18 ont été reportées au 17 décembre voir au 14 janvier 2024 pour certaines poules.

Vérifiez vos calendriers.

Po/la Commission Sportive Jeunes,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
JACUZZI Vincent

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 5 décembre 2023

Courriers U15F :

Côt. Luénaz Fc : arrêté municipal mairie de JONAGE.

La rencontre **Côt. Est Lyonnais – Ain Sud Mas Rillier E** n'est pas reprogrammée au **9 décembre, plateau féminin du district.**

Courriers U18F :

FFNI : arrêté municipal mairie sz ST JEAN de BOURNAY rencontre du 2 décembre.

Essor Bresse Saône : terrain impraticable rencontre du 2 décembre.

Ain Sud : demande de modification horaire rencontre du 9 décembre.

Echirolles Fc : accord pour rencontre à 15h00.

Misérieux Trévoux As : rencontre du 9 décembre sur terrain synthétique à TREVOUX.

Courriers S.F. à 8 :

Poule B : la rencontre **Dortan Lavancia As – Priay Fc.** aura lieu dimanche 3 décembre 14h00.

Cette rencontre n'a pu se jouer suite terrain enneigé.

Dortan Lavancia As : courrier sur la situation de ce dernier match, souhaite repartir en D2 pour phase 2.

Les poules D1 – D2 ont été modifiés :

Priay Fc 1 remplace 1 Exempt en D1
et Dortan Lavancia As 1 remplace 1 Exempt en D2 .

Ambronay St Jean Vx Es : arrêté municipal mairie d'AMBRONAY.

Attignat As : rencontre D2 non jouée terrain impraticable.

Curtafond Confrançon Fc : rencontre D2 du 2 décembre non jouée terrain impraticable (propose le 16/03).

OI. Buyatin : accord pour rencontre D2 à reprogrammer le 16 mars 2024.

Courriers S.F. à 11 :

Ent. Bas Bugey Rhône : arrêté municipal mairie de GROSLEE ST BENOIT rencontre du 3 décembre.

Oyonnax Pvf c : arrêté municipal mairie de BELLIGNAT rencontre du 2 décembre.

Bresse Nord Fc : terrain impraticable rencontre D2 du 2 décembre.

Hautecourt Romanèche As : demande inversion rencontre D2 du 9 décembre.

Viriat Cs : accord pour inversion rencontre D2 samedi 9 décembre à VIRIAT 18h30.

Essor Bresse Saône : demande modification rencontre D1 du 9 décembre.

Côt. Luénaz Fc : accord pour rencontre D1 au dimanche 10 décembre à 14h30.

Misérieux Trévoux As : rencontre du 9 décembre sur terrain synthétique à TREVOUX.

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT,
JACUZZI Vincent

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

Développement et Animation des Pratiques

INSCRIPTIONS FUTSAL

CLUBS	Catégorie U13				Catégorie U15				Catégorie U18	
	Ceyzériat 21 Janvier 12h30 - 14h30	Ceyzériat 21 Janvier 16h30 - 18h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 12h30 - 14h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 16h30 - 18h30	Ceyzériat 21 Janvier 8h30 - 10h30	Ceyzériat 21 Janvier 10h30 - 12h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 8h30 - 10h30	Villars Les Dombes 28 Janvier 10h30 - 12h30	Ceyzériat 21 Janvier 16h30 - 20h00	Villars Les Dombes 28 Janvier 16h30 - 20h00
VALSERHONNE FOOT		1			1				1	
FOOT TROIS RIVIERES				1			1			
SAINT DENIS, AMBUTRIX, CHATEAU-GAILLARD, FC				1						
BRESSE FOOT 01				1				1		1
ENT.S. REVERMONTAISE	1					1				1
F. C. DOMBES BRESSE			1					1		1
C.S. VIRIAT	1					1			1	
ESB FOOTBALL MARBOZ	1					1				
CENTRE DOMBES FOOTBALL				1				1		
O. DE ST DENIS LES BOURG	1					1				
F. C. PRIAY				1						
ESSOR BRESSE SAONE	1							1		
C. MULTISPORT DE BRESSOLLES								1		
A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ		1			1				1	
F. C. BRESSANS	1					1			1	
F.O. BOURG EN BRESSE			1					1		
C.S. LAGNIEU				1			1			1
PLAINE REVERMONT FOOTBALL		1			1					
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON			1		1					
O. SUD REVERMONT 01		1				1			1	
BRESSE TONIC FOOT		1			1				1	
A.S. D'ATTIGNAT		1			1				1	
PLASTICS VALLEE F.C.			1						1	
FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ			1				1			
ENT.S. VAL DE SAONE			1							
BOURG SUD							1			1
U.S. NANTUAITIENNE							1			1
CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL							1			1
AS MONTREAL-LA-CLUSE										1
Total	6	6	6	6	6	6	6	6	8	8
Nbre maximum d'équipe	/6	/6	/6	/6	/6	/6	/6	/6	/8	/8
Nbre de qualifié par site pour la finale dép. sous réserve du nombre d'inscrit	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4
Créneau	RDV sur site 30 min avant				RDV sur site 30 min avant				RDV sur site 30 min avant	
Finale	le 10 février à Montrevel-en-Bresse				le 03 février à Chatillon / Chalaronne				le 03 février à Chatillon / Chalaronne	

Inscriptions closes, convocations à venir.

INSCRIPTIONS FUTNET

Equipe (Nom du responsable)	Le Repère 12 Janvier 19h30 - 23h00	Le So Club 18 Janvier 19h30 - 23h00
Bréfort Baptiste		1
Adam Pithioud		1
Boubchir Ali	1	
Baptiste Piquet		1
Delay Sébastien		1
Carine Pelletier	1	
Nathan Duzet	1	
Félix Thomas		1
Grao Kevin		1
Sabran Matthias	1	
Chalon Maxence		1
Benafitou Fouzy		1
Villafranca Lucas		1
Dechaud Morgan		1
Bessard Timothé	1	
Fontaine Olivier	1	
Total	6	10
Nbre maximum d'équipe	/ 12	/ 18
Nbre de qualifié par site pour la finale dép.	5	7
Créneau	RDV sur site 30 min avant	
Lieu/ Date	le 12 Janvier au Repère	Le 18 Janvier au So Club

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

Dans le PV.

U13

Championnat U13 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier est en ligne :

Afin d'éviter d'avoir des Exempts dans plusieurs poules chaque samedi, nous avons créé une poule comprenant 8 équipes. Il s'agit de la **poule T**. Celle-ci compte donc 2 journées de plus que les autres : une journée le 11 Novembre 2023 et la seconde le 16 Décembre 2023. Certaines équipes ne se rencontreront pas.

Les clubs, après accord entre eux, peuvent ou pas les jouer sachant que s'il y a des reports lors des journées des 4, 18, 25 Novembre 2, 9 Décembre, ils se joueront le 16 Décembre comme dans les autres poules.

Avant de reporter définitivement une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

A partir de cette deuxième Phase, vous utilisez une FMI (Feuille de Match Informatisée).

En cas de problème, faire une feuille de match papier et l'envoyer au District.

Compétition Championnat Catégorie U13

Modifications

Journée du 9 Décembre 2023

Changement d'Horaire

Poule A : Montréal 1 reçoit Ain Sud à **13 h 30** à Montréal.

Poule P : Veyziat 1 reçoit Arbent 4 à 11 heures à Veyziat.

Poule Q : Montréal 4 reçoit Hautecourt 2 à **13 h 30** à Montréal.

3^e Phase U13

Vous avez jusqu'au **30 Décembre 2023** pour engager des équipes.

Report des rencontres :

Les rencontres non jouées sont reportées au **16 Décembre 2023** et au **23 Décembre 2023** pour les équipes ayant déjà 2 rencontres annulées.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

- A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)
- A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)
- A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

- A Serrières de Briord Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

Forfaits amende 9 €

Journée du 25 Novembre 2023

Poule I : Bourg FO 1 9 €

Journée du 2 Décembre 2023

Poule D : Ambérieu FC 1 9 €

Poule R : Champagne Artemare 1 9 €

Feuilles de match manquantes Amende : 9€ → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 25 Novembre 2023

Poule H : Plastics Vallée 4 9 €

Poule P : Plastics Vallée 5 9 €

U11

Championnat U11 2023/2024 2^{ème} Phase

Le calendrier de la seconde phase est sur le site.

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U11

Compétition Championnat « Autre libre Foot Animation District U11 »

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plate, aux à l'aide de Footclubs. Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Modifications

Modifications

Journée du 9 Décembre 2023

Inversion de Plateau (Plateau Féminin à Montréal)

Poule A : **Viriat 1 reçoit** Montréal 1 à **10 heures** à Viriat.

Poule J : L'équipe féminine d'Attignat sera absente à St André / vieux Jonc.

Poule K : St Martin MCV 1 reçoit Valserhône 5 à **10 heures** à St Martin du Fresne. Montréal 4 Fém sera absente.

Journée du 16 Décembre 2023

Poule B : **Lagnieu 1 reçoit** Ain Sud 1 à 10 heures à Lagnieu.

3^{ème} Phase U11

Au vu des résultats lors des deux premières Phases, nous vous ferons une proposition de Niveaux pour la 3^{ème} Phase. Elle sera dans Foot Réduit certainement le mardi 19 Décembre 2023. Sans répons de votre part, nous considèrerons que vous l'acceptez.

Vous avez jusqu'au **30 Décembre 2023** pour engager des équipes ou demander à changer de Niveau.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Feuilles de match manquantes Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 25 Novembre 2023

Poule A : Hautecourt
Poule C : Marboz 1
Poule D : Plastics Vallée 1
Poule E : Ambérieu FC 1
Poule G : Trois Rivières 1
Poule H : St Laurent / Saône 1
Poule I : Bresse Nord 1
Marboz 2
Poule J : St Martin du Mont 1
Poule K : Izernore Nurieux 1
Arbent 4
St Martin MCV 1
Poule M : Ambérieu FC 2
Poule Q : Trois Rivières 2
Poule S : Feillens 3
Poule T : Bresse Nord 2
Poule U : Curtafond 2

U9

Championnat U9 2023/2024 2^e Phase

Accueil **Foot Réduit** **Choisir la pratique U9**

Le calendrier U9 est sur le site. **Il a été modifié. Merci de vérifier.**

La Poule Q compte 11 équipes (engagement de Leyment 2).

La poules W se retrouve avec 11 équipes (engagement de Thoisse 4).

Cormoz St Nizier 1 rejoint la poule Z qui passe à 10 équipes.

Attignat 3 et 4 sont engagées en poule ZA qui passe à 10 équipes.

Cormoz St Nizier 1 rejoint la poule Z qui passe à 10 équipes.

La poule ZC ne compte plus que 9 équipes.

Compétition **Championnat « U9 Phase 2 »**

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Modifications

Journée du 9 Décembre 2023

Poule A : A Veyziat
Veyziat 1 et 2, Arbent 1, 2 et 3, Montréal 1 et 2
A Dortan
Dortan 1 et 2, Plastics Vallée 1 et 2, Valsrhône 1 et 2

Poule V : L'équipe de 3 Rivières 3 Fém sera absente à Messimy.

Poule X : Les équipes d'Essor Bresse Saône étant au Plateau Féminin à Montréal, le plateau se déroulera à Neuville les Dames et ne comptera que 8 équipes.

3^e Phase U9

Vous avez jusqu'au **30 Décembre 2023** pour engager des équipes ou demander à changer de Niveau.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux débutent à **9 h 30**

A St Maurice de Beynost (Ain Sud)

A Miribel (Le Mas Rillier)

Feuilles de match manquantes Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 25 Novembre 2023

Poule A : Valsershône

Poule B : Vaux en Bugey

Poule C : St Maurice de Gourdans

Poule F : Fareins Saône Vallée

Poule G : Bords de Veyle

Poule I : Bresse Foot

Poule L : Nantua

Poule M : Arbent

Poule N : Plastics Vallée

Poule Q : Leyment

Poule S : Montluel

Poule V : Guéreins

Poule W : Feillens

Poule ZB : Bourg en Bresse Péronnas 01 Fém

U7

Championnat U7 2023/2024 2^e Phase

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U7

Merci de nous envoyer vos calendriers.

Compétition Championnat « U7 Phase 2 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Feuilles de match manquantes Pas d'amende → **Merci de nous les envoyer par mail**

Journée du 25 Novembre

Poule A : Bas Bugey Rhône

Poule F : Côtière MV

Poule M : St Martin du Mont

Poule O : Bresse Nord

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever des non conformités dont une majeure.
- Installations des stades de la Bèche 1 et 2 de Saint André sur Vieux Jonc NNI 014360101 et NNI 014360102
 - NNI 014360101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
 - NNI 014360102 – rapport à rédiger la CDTIS.
- Eclairage du stade de La Chassagne 1 de Manziat NNI 012310101 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 07 décembre 2027.
- Eclairages des stades de Fétan 1 de Trévoux NNI 014270101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Prochaines programmations

- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Chalamont NNI 010740101 et NNI 010740102
- Eclairage du stade de Fétan 3 NNI 014270103
- Eclairage du stade Roger Petit 2 de Valserhône NNI 010330102
- Eclairages des stades F Piguet de Marboz NNI 012320101 et NNI 012320102
- Installations du parc des sports de La Chanal de Miribel NNI 012490101 et NNI 012490102

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS ANNONCENT



TOURNOI EN SALLE

CENTRE DOMBES FOOTBALL vous invite à
participer à son **Tournoi en salle**
à la halle des sports de **Villars les Dombes**
le **samedi 6** et les **dimanches 7 et 21 JANVIER 2024**.

U15 : dimanche 7
U7 : samedi 6 après-midi
U9 : samedi 6 matin
U13 : dimanche 21

Afin d'en faciliter l'organisation veuillez adresser
vos inscriptions accompagnées de votre règlement
(chèque à l'ordre de : CENTRE DOMBES FOOTBALL)
avant le 30 décembre 2023, à :

Bruno MARTIN, 15 impasse du Carré, 01330 SAINTE OLIVE
Renseignements : 06 51 88 32 15 ou pembm@free.fr

FICHE INSCRIPTION

Club : Catégorie : Nombre d'équipe(s) :
(1 équipe = 30€, 2 équipes = 55€,
3 équipes = 75€ puis 25€ par équipe)

Coordonnées éducateur

Nom : Prénom :
Mail : Tél :